L'accueil des élèves handicapés

Le dispositif de la loi du 11 février 2005 sur les personnes handicapées s'applique à toutes les personnes en situation de handicap. Il s'organise autour de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et de sa «Commission des droits et de l'Autonomie». La MDPH est un guichet unique pour l'accueil, l'information et le suivi des personnes handicapées.

La première démarche à effectuer est de contacter la MDPH. Pour des problèmes spécifiques de scolarisation, le contact est l'enseignant référent de secteur, dont on obtient les coordonnées auprès de l'établissement scolaire concerné ou auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés dans le département.

Les MDPH en Poitou-Charentes

- **MDPH 16**
  1 à 7 bd Jean Moulin
  Ma Campagne
  16000 ANGOULEME
  Tél. 08 00 00 16 00
- **MDPH 17**
  2 avenue V. Hugo
  17000 LA ROCHELLE
  Tél. 08 00 15 22 15
- **MDPH 79**
  37 rue du Vivier
  BP 80105
  79004 NIORT Cedex
  Tél. 08 00 40 02 24
- **MDPH 86**
  39 rue de Beaulieu
  86034 POITIERS Cedex
  Tél. 08 10 86 20 00

Inspections académiques - Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés

Le projet personnalisé de scolarisation assure la cohérence et la continuité du parcours scolaire. Il est révisable tous les ans et/ou quand la situation du jeune évolue. Tout élève handicapé bénéficie d'un enseignant-référent qui va le suivre tout au long de son parcours scolaire. L'équipe de suivi de la scolarisation qui comprend tous les intervenants concernés ainsi que les parents d'élèves se réunit au moins une fois par an pour faire le point sur le parcours de chaque élève.

- **IA 16**
  Cité administrative du
  Champ de Mars - Bât. B
  Rue Raymond Poincaré
  16023 Angoulême Cedex
  Tél. 05 45 95 53 03
- **IA 17**
  Cité Administrative
  BP 508
  17021 La Rochelle cedex 1
  Tél. 05 46 51 68 85
- **IA 79**
  61 avenue de Limoges
  79022 Niort Cedex
  Tél. 05 49 77 11 11
- **IA 86**
  15 rue Guillaume VII
  Le Troubadour
  86022 Poitiers Cedex
  Tél. 05 49 60 30 80

Pour l'enseignement agricole

- **Direction régionale de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la formation et du développement
20 rue de la Providence - BP 537
86020 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 03 11 62

INFO +

www.lecolepourtous.education.fr
Le site internet du Ministère de l'Education nationale, pour préparer une scolarité adaptée aux particularités de chacun.

L'ONISEP vous informe

- www.onisep.fr > rubrique scolarité et handicap
- Collection Dossiers Onisep «Quelle scolarité pour mon enfant ?» - Juin 2008 : un état des lieux de la scolarisation des enfants handicapés, un éclairage sur les droits des familles et un premier bilan des effets de la loi de 2005.
- «Réadaptation», revue de référence, traite du handicap et de la dépendance dans sa globalité.
- Les répertoires de la collection «Réadaptation» : des annuaires, couvrant toute la France, des établissements médico-sociaux et des structures scolaires en intégration destinés aux élèves handicapés suivant le type de handicap.
- «Etudes supérieures et handicap, mode d'emploi» : 12 pages pour montrer que vivre et étudier avec une situation de handicap, c'est possible. Un Guide régional de l'étudiant en situation de handicap sera diffusé aux lycéens à la rentrée 2010.

Les 2des spécifiques…

Les formations sportives, les sections linguistiques, les UPI

Les 2des spécifiques

La seconde spécifique correspond à la première année de certains baccalauréats technologiques. Le choix de cette classe s'effectue dès la classe de troisième et l'orientation est assimilée à celle d'une classe de seconde générale et technologique. L'accès est souvent lié à une sélection par entretiens. Se renseigner dès le début du deuxième trimestre auprès des centres d'information et d'orientation ou des établissements scolaires.

Vers le bac techno hôtellerie

■ 16 **Saint-Yrieix-sur-Charente**
Lycée privé Saint-Joseph L'Amandier
◆ 17 **Rochelle (La)**
Lycée polyvalent hôtelier

Le sport et les études

Des établissements scolaires proposent des aména-gements des horaires afin de permettre à des jeunes de bon niveau sportif de poursuivre leur entraînement. Ce sont les **Sections sportives.**

L'inscription dépend des décisions d'orientation, et de votre niveau sportif. Pour entrer en section sportive, vous subirez des épreuves sportives en lien avec la fédération ainsi qu'un examen médical. Attention, les sections sportives exigent une grande motivation, une bonne résistance physique et morale ainsi que des capacités d'organisation pour mener de front travail scolaire et sport. Vous suivrez les mêmes cours que les autres élèves avec en plus un entraînement intensif. Dans certains lycées vous pourrez bénéficier d'aménagements d'horaires, de cours de rattrapage et de soutien.

Pour en savoir plus
- parlez-en à votre professeur d'EPS ou à votre entraineur de club sportif
- contactez directement l'établissement qui vous intéresse
- adressez-vous à la Direction départementale de Jeunesse et Sport de votre département ou à la Direction régionale de Jeunesse et Sports

Il existe aussi des **pôles Espoir et des pôles France** pour la formation de sportifs de haut niveau. Les sportifs sont sélectionnés par leur **fédération**. Ils bénéficient d'un aménagement de leur emploi du temps scolaire. Se renseigner auprès des fédérations sportives.

◆ **enseignement public**
■ **enseignement privé**

Sections sportives de l'éducation nationale

Athlétisme
◆ 79 **Niort** - Lycée de la Venise verte F-G

Basket
◆ 16 **Angoulême** - LISA - lycée de l'image et du son d'Angoulème F

Football
◆ 16 **Angoulême** - Lycée Marguerite de Valois F-G
◆ 79 **Niort** - Lycée de la Venise verte G

Hand-ball
◆ 16 **Angoulême** - Lycée Marguerite de Valois F
◆ 86 **Poitiers** - Lycée du Bois d'Amour G

Surf
◆ 17 **Bourcefranc** - Lycée de la mer et du littoral

Tennis de table
◆ 16 **Angoulême** - LISA - lycée de l'image et du son d'Angoulème F-G

Triathlon
◆ 79 **Parthenay** - Lycée Ernest Pérochon
◆ 79 **Parthenay** - Lycée professionnel les Grippeaux

Voile
◆ 17 **Rochelle (La)** - Lycée Jean Dautet F-G

Water polo
◆ 17 **Saint-Jean-d'Angely** - Lycée professionnel Louis Audouin Dubreuil

Sections sportives de l'enseignement agricole

Les sections sportives de l'enseignement agricole se différencient des «sections sportives» des lycées de l'éducation nationale ; elles permettent d'intégrer une formation sportive mais visent surtout à former les futurs animateurs du monde rural.

Equitation
◆ 86 **Montmorillon** - Lycée professionnel agricole Jean Marie Bouloux -site de formation Agri'natureJM Bouloux

Football G.
◆ 86 **Montmorillon** - Lycée professionnel agricole Jean Marie Bouloux -site de formation Agri'nature JM Bouloux

Rugby
◆ 17 **Saintes** - Lycée agricole Georges Desclaude

Tennis de table
◆ 79 **Niort** - Lycée professionnel de l'horticulture et du paysage de Niort

Publicité

Publicité

Les sections linguistiques

Section européenne

Allemand

- 16 **Angoulême** - Lycée Guez de Balzac
- 17 **Rochefort** - Lycée Maurice Merleau Ponty
- 17 **Rochelle (La)** - Lycée Jean Dautet
- 17 **Saintes** - Lycée Bernard Palissy
- 79 **Bressuire** - Lycée Maurice Genevoix
- 79 **Melle** - Lycée Joseph Desfontaines
- 79 **Niort** - Lycée polyvalent privé Saint-André
- 79 **Parthenay** - Lycée Ernest Pérochon
- 79 **Thouars** - Lycée Jean Moulin
- 86 **Futuroscope** - Lycée pilote innovant international
- 86 **Poitiers** - Lycée du Bois d'Amour

Anglais

- 16 **Angoulême** - Lycée Marguerite de Valois
- 16 **Angoulême** - Lycée professionnel Jean Rostand
- 16 **Chasseneuil-sur-Bonnieure** - Lycée professionnel Pierre André Chabanne
- 16 **Ruelle-sur-Touvre** - Lycée professionnel Jean Caillaud
- 16 **Soyaux** - Lycée professionnel Jean Albert Grégoire
- 17 **Jonzac** - Lycée Jean Hyppolite
- 17 **Pons** - Lycée Emile Combes
- 17 **Rochefort** - Lycée Maurice Merleau Ponty
- 17 **Rochelle (La)** - Lycée Antoine de Saint-Exupéry
- 17 **Rochelle (La)** - Lycée Jean Dautet
- 17 **Rochelle (La)** - Lycée privé Fénelon - Notre-Dame
- 17 **Rochelle (La)** - Lycée professionnel Pierre Doriole
- 17 **Rochelle (La)** - Section d'enseignement professionnel du lycée hôtelier
- 17 **Saintes** - Lycée Bellevue
- 17 **Saint-Jean-d'Angely** - Lycée Louis Audouin Dubreuil
- 79 **Bressuire** - Lycée professionnel Simone Signoret
- 79 **Chef-Boutonne** - Lycée professionnel Jean François Cail
- 79 **Niort** - Lycée Jean Macé
- 79 **Niort** - Lycée professionnel privé Saint-André
- 79 **Thouars** - Lycée Jean Moulin
- 86 **Châtellerault** - Lycée Edouard Branly
- 86 **Châtellerault** - Lycée Marcelin Berthelot
- 86 **Futuroscope** - Lycée pilote innovant international
- 86 **Poitiers** - Lycée Aliénor d'Aquitaine
- 86 **Poitiers** - Lycée Camille Guérin
- 86 **Poitiers** - Lycée privé Le Porteau (devient Isaac de l'Etoile en 2010)
- 86 **Poitiers** - Lycée privé les Feuillants (devient ISAAC de l'Etoile en 2010)
- 86 **Poitiers** - Lycée privé Saint-Jacques de Compostelle
- 86 **Poitiers** - Lycée professionnel Le Dolmen

Espagnol

- 17 **Rochelle (La)** - Lycée Antoine de Saint-Exupéry
- 17 **Rochelle (La)** - Lycée Jean Dautet
- 17 **Rochelle (La)** - Lycée professionnel Pierre Doriole
- 17 **Royan** - Lycée professionnel de l'Atlantique
- 79 **Bressuire** - Lycée professionnel Simone Signoret
- 79 **Niort** - Lycée Jean Macé
- 86 **Futuroscope** - Lycée pilote innovant international
- 86 **Poitiers** - Lycée privé l'Union Chrétienne

Italien

- 86 **Poitiers** - Lycée Victor Hugo

Portugais

- 86 **Montmorillon** - Lycée Jean Moulin

Section internationale

Chinois

- 86 **Futuroscope** - Lycée pilote innovant international

Unités pédagogiques d'intégration en lycée ou lycée professionnel

Spécificité : troubles importants des fonctions cognitives

- 16 **Angoulême** - LP Jean Rostand
- 16 **Cognac** -LP Louis Delage
- 17 **La Rochelle** - LP Pierre Doriole
- 17 **Rochefort** - Section d'enseignement professionnel du lycée Marcel Dassault
- 79 **Bressuire** - Lycée privé professionnel Saint Joseph
- 79 **Niort** -LP Paul Guérin
- 79 **Niort** - LP Thomas Jean Main
- 79 **Saint-Maixent l'Ecole** - Section d'enseignement professionnel du lycée du Haut Val de Sèvre
- 86 **Poitiers** - LP Auguste Perret Métiers du Bâtiment et des Arts Associés

Aides à la scolarité

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

C'est une aide attribuée par la Caisse d'allocations familiales. Elle est versée, sous certaines conditions de ressources, aux familles qui ont au moins un enfant à charge, âgé de 6 à 18 ans, scolarisé ou en apprentissage. Pour en savoir plus, consulter le site : **www.caf.fr** ou la CAF.

Bourses nationales

Elles sont accordées par les inspections académiques. Leur montant varie en fonction des ressources et des charges des familles. Le montant annuel de la part, pour l'année scolaire 2009-2010 est de 42,57 €. Le nombre de parts varie de 3 à 10, auquel s'ajoutent deux parts supplémentaires pour les élèves scolarisés dans l'enseignement professionnel ou technologique. Les élèves non boursiers désirant faire une demande de bourses nationales doivent demander un dossier et le remettre au chef de leur établissement actuel.

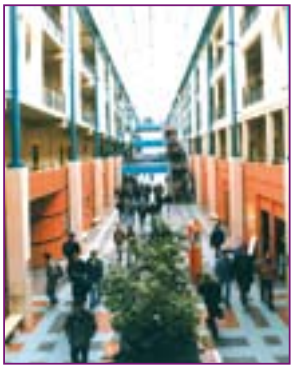

Prime à l'internat

Cette prime, d'un montant forfaitaire annuel de 240,84 € pour l'année scolaire 2009-2010, est destinée aux élèves boursiers nationaux scolarisés en internat. La prime est attribuée en trois fois par déduction sur la facture des frais de pension. Renseignements au secrétariat de l'établissement fréquenté.

Prime d'entrée en seconde

Elle est attribuée aux élèves boursiers qui accèdent pour la 1ère fois à la classe de 2nde. Cette prime d'un montant de 217,06 € pour l'année scolaire 2009-2010 est versée en une seule fois au 1er trimestre de l'année scolaire. Les élèves redoublant ne peuvent y prétendre.

Renseignements au secrétariat de l'établissement fréquenté ou sur **www.education.gouv.fr**.

Prime d'équipement

Elle est attribuée aux élèves boursiers qui accèdent pour la 1ère fois en 1ère année d'une formation de CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, Brevet de technicien.

Cette prime d'équipement, d'un montant de 341,71 € pour l'année scolaire 2009-2010 est versée en une seule fois, au début de l'année scolaire pour la durée de la formation. Elle ne peut pas être attribuée une seconde fois au cours de la scolarité à des élèves qui se réorienteraient.

La bourse au mérite

C'est un complément de bourse de lycée, attribué aux élèves boursiers qui s'engagent à l'issue de la classe de 3e dans un cycle d'enseignement conduisant au bac général, technologique ou professionnel.

Cette bourse est attribuée de plein droit à tous les boursiers ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au brevet, et, sous certaines conditions, aux élèves boursiers qui se sont distingués "*par leurs efforts dans le travail au cours de la classe de 3e*". Dans ce dernier cas, la décision d'octroi relève de la compétence de l'inspecteur d'académie, après avis d'une commission départementale. Son versement reste subordonné à l'engagement écrit de l'élève et de son représentant légal à poursuivre sa scolarité "avec assiduité" jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel. En cas de manquement, l'inspecteur d'académie peut suspendre son bénéfice, après avis de la commission consultative.

Le complément de la bourse de lycée est d'un montant de 800 € en 2009-2010.

Pour toute information, s'adresser au secrétariat de l'établissement fréquenté par l'enfant ou à l'inspection académique : services des bourses.

Prime à la qualification

Pour l'année scolaire 2009-2010, son montant s'élève à 435,84 €. Cette prime est versée en trois fois aux élèves boursiers qui s'engagent vers une formation professionnelle (CAP, BEP, Mention complémentaire, seconde professionnelle du bac professionnel). Renseignements au secrétariat de l'établissement fréquenté ou sur **www.education.gouv.fr** > aides financières au lycée.

Fonds social lycéen, fonds social pour la restauration scolaire

Dans les lycées, **un fonds social lycéen** permet d'apporter une aide exceptionnelle à un élève pour faire face à des dépenses de vie scolaire. **Le fonds social pour la restauration scolaire** permet aux élèves issus de milieux défavorisés de fréquenter la cantine de leur établissement.

Ces aides sont accordées par le chef d'établissement, après avis d'une commission. Se renseigner auprès de l'assistante sociale scolaire de l'établissement.

Aides du Conseil Régional

Chèques-livres

Les lycéens et apprentis (hors niveaux post-bac, scolarisés dans les lycées professionnels et technologiques publics et privés sous contrat, lycées agricoles publics et privés, Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté, Maisons Familiales et Rurales d'Education et d'Orientation les Instituts Régionaux d'Education et les Centres de Formation d'Apprentis) se voient remettre par leur établissement 2 chèques-livres pour l'achat ou la location de leurs manuels scolaires auprès de librairies, associations ou établissements ayant une convention d'affiliation avec la Région.

Montant des chèques-livres en 2010 par élève : 70 € (2 x 35 €).

Plus d'informations : www.poitou-charentes.fr (rubriques «guides des aides»), Contact : cheques.livres@cr-poitou-charentes.fr

Fonds social régional

Cette aide concerne les élèves, apprentis et étudiants BTS scolarisés dans un établissement relevant de la compétence de la Région. Elle intervient dans le cadre de frais liés à la scolarité (transport, hébergement, restauration, santé, voyage pédagogique, fournitures...) mais ne peut en aucun cas couvrir les frais d'inscription.

Plus d'informations : www.poitou-charentes.fr (rubriques «guide des aides»), Contact : vie.lycenne@cr-poitou-charentes.fr

Pour les lycéens :

La Région finance le premier équipement professionnel des lycéens (hors apprentis) entrant en formation professionnelle dans un établissement du Poitou-Charentes

- ❑ lycées professionnels et technologiques publics et privés sous contrat,
- ❑ lycées agricoles publics et privés,
- ❑ Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté,
- ❑ Maisons Familiales et Rurales d'Education et d'Orientation,

pour préparer un BEP, un BAC professionnel en 3 ans, ou un CAP (consulter la liste des spécialités financées), suivre une seconde technologique hôtellerie ou une classe préparatoire à l'apprentissage.

Plus d'informations : www.poitou-charentes.fr (rubriques «guides des aides»), Contact : Service Vie Lycéenne gratuite.equipements@cr-poitou-charentes.fr

Pour les apprentis :

Une aide incitative de 300 € pour le premier équipement professionnel peut être accordée à l'employeur si celui-ci fournit à l'apprenti cet équipement et s'engage à lui laisser à disposition à l'issue de sa formation.

A noter : Une aide au remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration des apprentis est également proposée par le biais d'une subvention versée au CFA, à charge pour eux de la reverser aux jeunes.

Plus d'informations : www.poitou-charentes.fr (rubriques «guides des aides»), Contact : Service Apprentissage s.neveux@cr-poitou-charentes.fr

Aide à la mobilité internationale :

Mobilité européenne des apprentis :

Une aide d'un montant de 900 € permet aux apprentis inscrits dans un centre de formation de la Région, de faire un stage de trois semaines dans une entreprise ou un atelier européen. Une présélection des candidats est réalisée par les centres de formation.

Plus d'informations : www.poitou-charentes.fr > guide des aides,

contact : mobilites@cr-poitou-charentes.fr

Bourse régionale de la découverte :

Cette aide a pour but de contribuer à la réalisation d'un stage en entreprise à l'étranger, d'une durée de 2 à 12 semaines, dans le cadre d'un cursus scolaire réalisé dans un établissement de Poitou-Charentes (lycées publics ou privés sous contrat, MFR, CFA). Le montant de cette bourse est de 90€ par semaine de stage.

Plus d'informations : www.poitou-charentes.fr > guide des aides,

contact : bourses.découverte@cr-poitou-charentes.fr

Apprentissage

Carte d'apprenti

Une carte d'apprenti est délivrée à l'apprenti par le centre qui assure sa formation. Elle permet aux apprentis de bénéficier de certains avantages accordés aux lycéens et aux étudiants. Elle est valable sur l'ensemble du territoire national. Cette mesure s'inscrit dans la loi de cohésion sociale.

Salaires

Valeur du SMIC (au 1er janvier 2010)
Salaire horaire brut 8,86 €
Salaire mensuel brut 1343,77 € sur la base de 35 heures par semaines.
Si le salarié a moins de 17 ans, son salaire est égal à 80% du SMIC.
Si le salarié a plus de 17 ans et moins de 18 ans, son salaire est égal à 90% du SMIC.

Salaire des apprentis

Age	1re année	2e année	3e année
Moins de 18 ans **Salaire horaire brut**	25% du SMIC 2,21 €	37% du SMIC 3,28 €	53% du SMIC 4,70 €
De 18 à 20 ans **Salaire horaire brut**	41% du SMIC 3,63 €	49% du SMIC 4,34 €	65% du SMIC 5,76 €
21 ans et plus **Salaire horaire brut**	53% du SMIC 4,70 €	61% du SMIC 5,40 €	78% du SMIC 6,91 €

Aides des Conseils Généraux

Pour faciliter la scolarité, les Conseils Généraux attribuent, sous certaines conditions, des aides aux familles résidant dans leur département. Cela peut être une aide financière en complément des bourses nationales, une aide au transport scolaire ou à l'internat, une aide exceptionnelle pour les élèves qui sont scolarisés dans un département autre que celui où ils résident afin de suivre un enseignement qui n'existe pas dans leur département. Ces aides sont attribuées en fonction de différents critères dont les ressources familiales. Chaque Conseil Général a ses particularités.

Pour en savoir plus sur les aides accessibles dans votre département, prenez contact avec le chef d'établissement, ou l'assistante sociale scolaire de votre établissement actuel ou contactez le Conseil Général de votre département.

Charente : www.cg16.fr
Charente-Maritime : www.charente-maritime.org
Deux-Sèvres : www.deux-sevres.com
Vienne : www.cg86.fr

Santé-Social

Les numéros verts permettent d'appeler gratuitement un service, à partir d'un téléphone fixe ou d'une cabine téléphonique.

Attention ! ils sont payants si vous appelez d'un téléphone portable.

Ils permettent d'avoir accès à différents types de services.

Les services ci-contre garantissent l'anonymat.

Ils ont plusieurs fonctions : l'écoute, l'information, le conseil. Ils peuvent orienter les personnes vers d'autres services relais plus proches de leur domicile.

SOS numéros verts

Fil santé jeunes	**3224**
	depuis un portable 01 04 93 30 74 (tarif normal)
Drogue info-service	**0 800 23 13 13**
	depuis un portable 01 70 23 13 13 (tarif normal)
Sida info service	**0 800 840 800**
pour les victimes de discrimination raciale	**114**

Numéros prix appel local

Ecoute alcool - cannabis	**0 811 91 20 20**
Enfance maltraitée	**0 800 05 41 41**

Sites utiles

www.apprentissage.gouv.fr rubrique "thèmes" /formation professionnelle/aprrentissage

Ce site répond aux questions des jeunes sur l'apprentissage.

On y trouve des fiches pratiques sur le contrat d'apprentissage, des informations plus développées et des ressources documentaires.

www.jeunes.poitou-charentes.fr

Etudier/se former, se loger, travailler, s'engager/entreprendre, se protéger, bouger, être bénévole...

Ce portail régional apporte une première information et aiguille les internautes vers des sites plus spécialisés.

Exemples de rubriques : financer ses études en France, partir pour un séjour d'étude en Europe, les aides au logement, les différents contrats de travail, le volontariat à l'étranger...

Et aussi : un forum de discussions, un blog jeunes, des petites annonces...

www.education.gouv.fr

Le site du ministère de l'Education nationale.

www.ac-poitiers.fr

Le site de l'académie de Poitiers.

Information sur les inscriptions, les transports scolaires, les assurances, l'intégration scolaire, la santé, les aides financières, la vie lycéenne ....

www.filsantejeunes.com

Des professionnels de la santé répondent à toutes les questions. Ce site propose également des forums pour discuter avec d'autres jeunes, des dossiers sur différents thèmes concernant la santé et les problèmes des jeunes, des adresses utiles...

www.onisep.fr

A l'aide de moteurs de recherche, vous pouvez interroger la puissante **base de données nationale** et faire des **recherches personnalisées** très fines sur :

- les formations,
- les établissement de formation
- les métiers
- les démarches et procédures d'orientation
- les lieux où l'on peut s'informer en région (CIO, PAIO, CIDJ...
- l'apprentissage

Possibilité de télécharger les guides Onisep (après la 3e et autres niveaux...) élaborés au sein de chaque académie. **www.onisep.fr,** rubrique "en région", choisir sa région.

www.jeunes.gouv.fr

Portail regroupant des informations sur les études, les projets professionnels, le logement, la santé, les loisirs ...

www.portea.fr

Agriculture environnement : les formations scolaires, l'apprentissage, la formation pour adultes

Ce site permet de faire des recherches sur les métiers, les formations et les établissements pilotés par le ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les adresses utiles

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Les centres d'information et d'orientation sont des services publics gratuits de l'Éducation nationale. Ils accueillent tout public à la recherche d'informations et de conseils sur les études, les diplômes, les concours et les professions.
On y trouve de la documentation, mais on peut aussi être reçu en entretien avec un conseiller d'orientation-psychologue.
Chaque CIO travaille également en étroite collaboration avec les établissements publics de son secteur (collèges, lycées et universités) afin d'accompagner les jeunes dans leurs projets scolaires et professionnels.

16 Charente

ANGOULEME 16000
3 rue Vauban
✆ 05 45 38 30 11

COGNAC 16100
24 place Beaulieu
✆ 05 45 82 09 81

CONFOLENS 16500
3 place Emile Roux
✆ 05 45 84 11 16

17 Charente Maritime

JONZAC 17500
8 rue Paul Bert
✆ 05 46 48 04 18

LA ROCHELLE 17000
7 rue Jaillot
✆ 05 46 41 16 00

ROCHEFORT 17300 Cedex
3 ter rue des broussailles
✆ 05 46 99 46 00

ROYAN 17200
Rue des Ecoles
✆ 05 46 05 48 02

SAINTES 17100
Petite rue du Séminaire
✆ 05 46 93 68 55

SAINT-JEAN-D'ANGELY 17400
6 rue Michel Texier
✆ 05 46 32 49 10

79 Deux Sèvres

BRESSUIRE 79300 Cedex
27 boulevard du Colonel Aubry
✆ 05 49 65 22 21

NIORT 79005 Cedex
65 avenue de Limoges - BP 154
✆ 05 49 24 15 71

PARTHENAY 79200
13 boulevard Edgar Kuinet
✆ 05 49 64 11 32

THOUARS 79100 Cedex
7 rue Anne Desrays
✆ 05 49 66 76 88

86 Vienne

CHATELLERAULT 86102 Cedex
2 rue Georges Rouault -BP 247
✆ 05 49 02 50 98

CIVRAY 86400
10 avenue de la gare
✆ 05 49 87 15 99

LOUDUN 86202 Cedex
Rue de l'Eperon- BP 73
✆ 05 49 98 28 24

MONTMORILLON 86501 Cedex
19 rue du Four
✆ 05 49 91 15 49

POITIERS 86010 Cedex
22 rue de la Tranchée - BP 407
✆ 05 49 52 30 03

D'autres adresses

Inspection académique

ANGOULEME 16017 Cedex
place du Champ de Mars
✆ 05 45 90 14 50

LA ROCHELLE 17021 Cedex 01
Cité administrative Duperré - BP 508
✆ 05 46 51 68 00

NIORT 79022 Cedex
61 avenue de Limoges
✆ 05 49 77 11 11

POITIERS 86022 Cedex
15 rue Guillaume VII le Troubadour
BP 609
✆ 05 49 60 30 30

Rectorat

POITIERS 86022 Cedex
5 cité de la Traverse - BP 625
✆ 05 49 54 70 00

Réseau information jeunesse

POITIERS 86004 Cedex
64 rue Gambetta - BP 176
✆ 05 49 60 68 68

POITIERS 86000
64 rue Gambetta - BP 176
✆ 05 49 60 68 68

Armée de Terre

ANGOULEME 16016
167 rue de Périgueux - BP 1362
✆ 05 45 22 86 85

LA ROCHELLE 17087 Cedex 02
Place de Verdun, BP 1054
✆ 05 46 50 42 00

NIORT 79022 Cedex
place Denfert-Rochereau BP 538
✆ 05 49 77 44 63

POITIERS 86023 Cedex
7 boulevard du Colonel Barthal
BP 679
✆ 05 49 00 22 27

Armée de l'Air

POITIERS 86023 Cedex
164 avenue de la Libération -BP 661
✆ 05 49 88 68 15

Gendarmerie

POITIERS 86000
5 Rue Paul Guillon - BP 649
✆ 0 820 220 221

Marine Nationale

LA ROCHELLE 17000
27 quai des Marans
✆ 05 46 28 23 28

POITIERS 86010 Cedex
105 boulevard du grand chef - BP 404
✆ 05 49 61 02 02

Une démarche intégrée à la scolarité dès la classe de 5ème

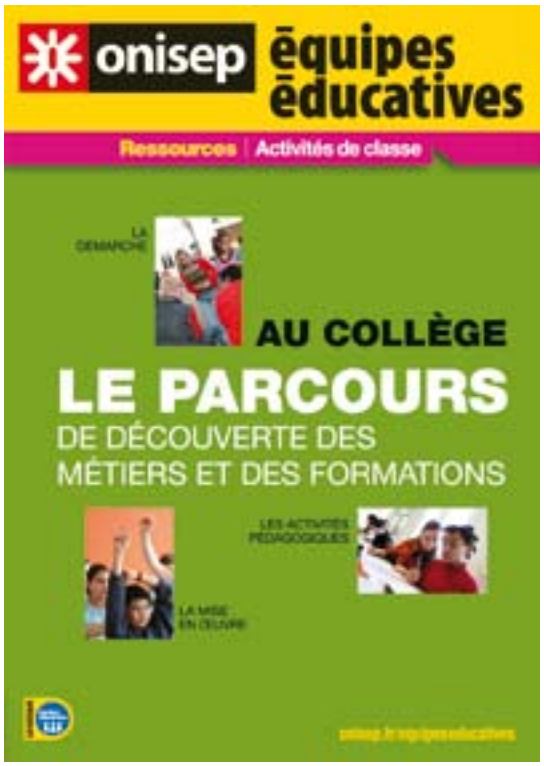

- En 3ème : une séquence d'observation en milieu professionnel
- En 4ème : une découverte des formations
- En 5ème : une découverte des métiers

Une série d'activités pédagogiques pour répondre aux différentes étapes de construction du projet de l'élève

- un outil d'aide à la mise en place de la démarche
- la découverte du webclasseur information orientation

onisep.fr
toute l'info sur les métiers et les formations

LE KIOSQUE équipes éducatives

Région Poitou-Charentes

L'éducation & la formation :

des priorités régionales
pour que chacun ait un métier en région

• Vie lycéenne :

> Une **aide au permis de conduire** pour tous les lauréats du CAP ou du Bac Pro.

> Un **fonds social régional** pour les élèves, une **aide au soutien scolaire**.

> Tous les lycéens, lycéens professionnels et apprentis bénéficient d'une **aide financière pour acheter leurs manuels scolaires**.

> Un **soutien financier** aux jeunes lycéens et demandeurs d'emploi **pour effectuer un stage professionnel à l'étranger**.

> Un **soutien financier à la création de projets culturels et pour les voyages éducatifs.**

• Apprentissage :

> **Développement de l'apprentissage** grâce à l'ouverture de nouvelles sections à chaque rentrée scolaire.

> **Participation régionale** versée aux établissements **pour l'achat du premier équipement professionnel** pour tous les apprentis.

> **Une participation aux frais de transport, d'hébergement et de restauration**.

> **Une bourse** pour permettre aux apprentis d'effectuer leur stage professionnel dans un autre pays d'Europe.

> **Gratuité des frais d'inscription et de scolarité** dans les CFA.

Vous cherchez un logement en Poitou-Charentes ?
Vous avez moins de 30 ans et des difficultés à trouver quelqu'un qui se porte caution pour vous ?

La Région peut vous aider grâce à la **Caution Régionale**

>> Faites votre demande en ligne sur **www.jeunes.poitou-charentes.fr** ou auprès des **17 points d'accueil de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes**

>> Retrouvez le Guide pratique "Se loger + facile" sur : **www.jeunes.poitou-charentes.fr**

Toutes les infos sur :

jeunes.poitou-charentes.fr
poitou-charentes.fr

REGION Poitou Charentes
un métier pour chacun